

Fresnes-sur-Escaut le 01 10 2022

## **ARRÊTE MUNICIPAL**

**Réf : VF/JH/GS**

- Nous, Maire de la ville de 59970 Fresnes-sur-Escaut,
- Vu le Code de la route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par les arrêtés subséquents,
- Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents à l'occasion des **travaux de terrassement pour Branchement Neuf Gaz**, rue Saci CARNOT N°65 réalisés par l'entreprise **DEL CROIX TP**, [brtgaz@delcroix-tp.fr](mailto:brtgaz@delcroix-tp.fr)

## **ARRÊTONS**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront restreints dans l'emprise du chantier ou ses abords proches à compter du 17 10 2022 pour une durée de 30 jours.

**Article 2 :** Les différentes interdictions et restrictions de circulation et de stationnement seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux conformes aux lois et règlements en vigueur. Ils seront mis en place par l'entreprise **DEL CROIX TP** qui en assurera la maintenance.

**Article 3 :** Les dispositions édictées au présent arrêté prendront effet dès la pose des panneaux visés à l'article 2, dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en cours.

**Article 4 :** Madame le Maire,  
Monsieur le Directeur général des services de la mairie,  
Le Chef de circonscription de Police de Condé-sur-l'Escaut,  
et tout agent de l'autorité compétent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de  
L'exécution du présent arrêté.

**Par délégation de Mme le Maire,**  
**Valérie FORNIES,**  
**L'adjoint aux Travaux**  
**José HENRARD**